

TRI DES DÉCHETS

MODE D'EMPLOI

*Pensez à
consulter
le calendrier
des jours de
collecte !*



ICI JE VIS,

ICI JE TRIÉ


Pôle environnement
du Migennois
à votre service

CIITEO

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, compétente en la matière, gère au quotidien la collecte et le traitement de tous vos déchets :

- ordures ménagères en bacs bordeaux ou en sacs prépayés,
- emballages et papiers en sacs jaunes ou en bacs jaunes,
- textiles et emballages en verre en points d'apport volontaire,
- encombrants en porte-à-porte,
- déchèteries.

Ce service à la population a été modernisé en 2016 avec, notamment, la création de la collecte des emballages et des papiers en porte-à-porte et la mise en place de la redevance incitative pour en financer les cinq composantes évoquées ci-dessus (et pas uniquement les seules ordures ménagères !).

Je salue une nouvelle fois votre implication dans cette démarche et rappelle que, dès 2018, la quantité d'ordures ménagères enfouies (donc non valorisées) avait baissé de 45 % tandis que la collecte des emballages et des papiers avait progressé de 110 % par rapport à 2015. **Notre objectif environnemental a donc été atteint.**

Les évolutions sociétales, techniques et réglementaires sont permanentes et le tri des déchets, indispensable, doit toujours être plus poussé. De nouvelles mesures gouvernementales sont d'ailleurs actées pour la collecte séparée des déchets fermentescibles, des jouets, des articles de sport et de bricolage.

Les Elus et services de la Communautés de Communes veillent donc à adapter en permanence ce service à ces évolutions pour en maîtriser les coûts.

En effet, ne pouvant avoir pour but de « réduire la facture », la modernisation du service déchets devait éviter que « la facture explose ».

Sur ce point, l'ADEME montre que **cet objectif économique a été atteint** avec un coût moyen annuel par habitant de **81,60 € « tout compris »** en 2020 à la CCAM contre 117,60 € au niveau national en 2018.

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter une version actualisée du « **mode d'emploi** » du **tri des déchets**, compromis entre la facilité de lecture et le nombre d'informations à vous donner.

Ce guide doit vous permettre de choisir la bonne filière pour vos déchets et de répondre à la question que nous posons tous régulièrement « **où dois-je jeter ce déchet** » ?

Vous remerciant de votre participation au quotidien pour mieux trier et trier davantage, je vous souhaite une bonne lecture !

François BOUCHER

Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise



LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

Je dépose dans le conteneur à verre :



Les pots, bocaux et bouteilles en verre vides

**LE VERRE
SE RECYCLE
À L'INFINI**



LES DÉCHETS REFUSÉS :



La vaisselle cassée



Les bouchons en liège



Les capsules métalliques



Les ampoules



Les miroirs brisés

ORDURES MÉNAGÈRES

BAC OU SAC JAUNE

DÉCHÈTERIE

LES TEXTILES

Je dépose dans le conteneur à textiles en petits sacs fermés (environ 30 à 50 litres) :



Les vêtements propres, usés ou trop petits, le linge de maison et d'ameublement



Les articles de maroquinerie, les chaussures

**REVENTE
EN RECYCLERIE
OU MAGASIN
D'OCCASION**

**FABRICATION
DE CHIFFONS
POUR
L'INDUSTRIE**

**FABRICATION
DE PANNEAUX
D'ISOLATION**



LES EMBALLAGES MENAGERS ET LES PAPIERS

Je dépose dans le bac ou le sac jaune :

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS :



Les bouteilles et les flacons en plastique



Les pots de yaourt et de crème



Les barquettes, tubes et recharges en plastique



IMMEUBLE

Sacs jaunes avec le logo de la CCAM uniquement.

OU



PAVILLON



Les films, les sacs et les sachets



Les emballages et capsules métalliques



Les briques alimentaires



Les cartonnets et les gobelets en carton

ET TOUS LES PAPIERS :



Les journaux, magazines



Les publicités, prospectus



Les catalogues, annuaires



Les courriers, lettres



Les enveloppes, feuilles



Les livres, cahiers

3 CONSEILS POUR MIEUX TRIER



1
**NE PAS IMBRIQUER
LES EMBALLAGES !**



2
**NE PAS LAVER
MAIS BIEN VIDER
LES EMBALLAGES !**

3 NE PAS METTRE CES DÉCHETS DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE



Les couches-culottes, lingettes, protections périodiques, mouchoirs, essuie-tout, masques et gants



Les épluchures de fruits et légumes



Les boîtes de fromage en bois



Les gros cartons



Les emballages non vidés



Les polystyrènes de protection



Les jouets et les objets en plastique cassés



La vaisselle cassée



Les produits de bricolage et de jardinage



Les matériels électriques et électroniques



Les pots, bocaux et bouteilles en verre vidés, sans bouchon ni couvercle

!
**À DÉPOSER DANS
LE CONTENEUR
À VERRE**



Vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures

!
**À DÉPOSER EN SAC
DANS LE CONTENEUR
À TEXTILES**



!
**À DÉPOSER AVEC
LES ORDURES
MÉNAGÈRES**



!
**À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE**

LE DEVENIR DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Grâce au tri, mes emballages et mes papiers seront recyclés :

DÉCHETS À RECYCLER

NOUVEAUX PRODUITS

Les emballages en plastique



- palettes, tuyaux
- contreforts de chaussures
- revêtements de sol
- flacons non alimentaires
- fibres textiles (laine polaire)

Les emballages et capsules métalliques



- tôles
- emballages
- pièces pour automobiles

Les cartonnets et briques alimentaires



- cartons d'emballage
- papiers journaux
- papiers d'essuyage

Tous les papiers



- nouveaux journaux
- magazines
- prospectus

Les pots, bocaux et bouteilles en verre



- nouvelles bouteilles
- nouveaux pots
- laine de verre, isolants

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Je réduis ma production de déchets en modifiant mes habitudes d'achat :

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'A PAS ÉTÉ PRODUIT »



J'utilise un sac réutilisable.



J'achète à la coupe ou en vrac.



J'achète des éco-recharges.



J'évite le gaspillage alimentaire.



Au bureau, je limite mes impressions papier.



J'utilise des piles rechargeables.



Je donne aux associations, je vends sur des brocantes plutôt que de jeter vêtements, objets de décoration.



J'emprunte ou je loue certains appareils (perceuse...).



Je répare ou je fais réparer si j'en ai la possibilité.



J'offre des cadeaux dématérialisés (entrée de spectacle, billet d'entrée pour un concert, un match...).



J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres et je continue à recevoir les informations des collectivités.



J'évite les produits jetables (gobelets, vaisselle, serviettes...) et privilégie les produits durables.

Je composte mes déchets de cuisine et de jardin :



Les épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, noyaux, filtres en papier, pain, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graine, etc...

LES DÉCHÈTERIES

Je dépose à la déchèterie :



MOBILIER



BATTERIES



BOIS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



AMPOULES ET
NÉONS



GRANDS
CARTONS



CARTOUCHES
D'ENCRE



GRAVATS



PILES
ACCUMULATEURS



CAPSULES
DE CAFÉ



MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE ET
ÉLECTRONIQUE



DÉCHETS
DANGEREUX



DÉCHETS VERTS



HUILES DE
VIDANGE



HUILES DE
FRITURE



FILTRES
À HUILE



PNEUMATIQUES

Il existe 2 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes : une à Bonnard et une à Epineau-les-Vôves, accessibles :

- aux habitants sur présentation d'une carte gratuite à retirer dans votre mairie,
- aux professionnels sur présentation d'une carte payante à retirer à la CCAM.



LES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE SONT REFUSÉS.

De par leur dangerosité et les conditions de collecte imposées par la réglementation, ces déchets doivent être confiés à des entreprises spécialisées.

Vous trouverez sur Internet les coordonnées des entreprises de l'Yonne qui acceptent les déchets amiantés.



Calorifugeages
amiantés



Tuyaux en
amiante-ciment



Plaques de couverture
en amiante-ciment

LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES :

**FERMETURE
LES JOURS FÉRIÉS**

Bonnard
Lundi et mercredi :
14h - 17h
Samedi :
9h - 12h et 14 - 17h

Epineau-les-Vôves
Lundi : 14h - 18h
Mardi : 9h15 - 12h
Mercredi : 9h15 - 12h
et 14 - 18h
Jeudi : 9h15 - 12h
Vendredi et samedi :
9h15 - 12h et 14 - 18h



Pour tout achat d'un nouvel appareil, le vendeur a l'obligation de reprendre l'ancien : c'est la reprise dite du « 1 pour 1 » prévue par la loi.

Vous pouvez donc rapporter en magasin vos **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques** (tels que réfrigérateur, four, lave-vaisselle, téléviseur, sèche-cheveux, grille-pain, ordinateur, téléphone portable usagé...) ainsi que vos piles et ampoules usagées.

LA COLLECTE DU BOIS EN DÉCHÈTERIE

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :



Palettes



Caisses palettes



Menuiseries lasurées sans gond ni charnière



Agglomérés



Panneaux OSB, mélaminés, contreplaqués



Cagettes



Planches



Tourets



Éléments de charpente non traités

UNE DEUXIÈME VIE pour les bois collectés



Panneaux de particules

ou



Valorisation énergétique



LES DÉCHETS REFUSÉS DANS LA BENNE À BOIS :



Déchets végétaux (souches, troncs d'arbres...)



Bois traités :

- traverses SNCF
- poteaux électriques ou téléphoniques
- bois traité autoclave
- éléments de charpente



Portes et fenêtres vitrées, alvéolaires, peintes

LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques sont tous les appareils qui fonctionnent grâce à des courants électriques. Ils sont, soit alimentés par des piles ou des accumulateurs, soit reliés au secteur par des prises électriques.



Ces produits, marqués avec ce logo indiquant que l'équipement ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, se classent en trois grandes familles :

LE GROS ÉLECTROMÉNAGERS



LES ÉCRANS



LES PETITS APPAREILS



LE RECYCLAGE DES MEUBLES

Les déchèteries de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise sont équipées d'une benne destinée à récupérer le mobilier des particuliers.

1,3 million de tonnes de meubles usagés sont jetés chaque année en France. **L'objectif est d'atteindre 0 % d'enfouissement d'ici la fin 2023.** Eco-Mobilier est l'organisme agréé qui organise la filière de valorisation du mobilier des particuliers en France.



TOUS LES MEUBLES SONT

ACCEPTÉS : les chaises, les fauteuils et canapés (les rembourrés), la literie (matelas, sommiers), les meubles de jardin, les meubles de cuisine (tables...) et de salon... **quels que soient leurs matériaux et leur état.**

Quel que soit le matériau :

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousses, latex, tissu, cuir
- Plastiques
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...



Quel que soit l'état :

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés



LES DÉCHETS REFUSÉS :

objets de décoration, tapis, poussettes, siège auto, parquets, déchets en bois non mobilier, vasques... (*liste non exhaustive*).

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles démontés à l'état de planches
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques

UNE FOIS COLLECTÉS, LES MEUBLES SONT TRIÉS PAR CATÉGORIES EN VUE DE LEUR VALORISATION :

- 1 - Meubles rembourrés démantelés puis recyclés ou broyés (envoi du broyat en cimenterie pour valorisation énergétique).
- 2 - Meubles en bois broyés pour faire des panneaux de particules.
- 3 - Meubles en plastique triés par catégories de plastique, broyés et transformés en billes.
- 4 - Matelas démantelés afin de récupérer la mousse car elle peut être utilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Eco-mobilier est l'organisme (à but non lucratif et agréé par le Ministère de l'Écologie) qui a en charge la collecte du tri, du recyclage et de la valorisation des meubles usagés. Il travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

LE RECYCLAGE DES LAMPES

Les lampes sont à rapporter en déchèterie. La déchèterie d'Epineau-les-Vôves est équipée d'un emplacement spécifique pour les tubes et néons.



est l'éco-organisme en charge de l'organisation de la valorisation des lampes en France.



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables : elles portent toutes le symbole « poubelle barrée » signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ou mises dans le conteneur à verre.

Vous pouvez déposer en déchèterie :



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent



RAPPORTEZ VOS LAMPES !

Vous pouvez aussi rapporter vos lampes en magasin (commerces de proximité, grandes surfaces) : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.
www.malamp.org

LA COLLECTE DES PILES



Collecter ses piles, c'est facile !

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 32 000 points de collecte COREPILE. Trouvez le plus proche en vous connectant sur le site : www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

TOUTES LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT ACCEPTÉES :

(piles alcalines, salines, bouton, lithium, batteries li-ion, NiMH, NiCd, plomb sans acide)



Piles bâtons



Piles boutons



Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



Toute batterie au plomb gélifié (systèmes d'ouverture de portail, batterie de tondeuse...)



Batteries de clôtures électriques



VOS JOURS DE COLLECTE

LES ORDURES MÉNAGÈRES (bac à couvercle bordeaux) :

1 passage par semaine.



OU



Sac prépayé

- Vous pouvez sortir vos sacs prépayés chaque semaine.
- Vous devez sortir votre bac uniquement quand il est plein.
- Sortez vos bacs bordeaux et sacs prépayés la veille au soir de la collecte.

LES RECYCLABLES (bac ou sac jaune) :

1 passage toutes les 2 semaines.



OU



IMMEUBLE

PAVILLON

- Sortez vos bacs et sacs jaunes la veille au soir de la collecte.

Pour connaître vos jours de collecte des ordures ménagères et des recyclables, reportez-vous au calendrier qui vous a été distribué.

VOUS N'AVEZ PAS DE CALENDRIER ?
Venez le récupérer à l'accueil de votre mairie ou consultez le site internet de la CCAM :
www.migennois.fr



VOUS DÉMÉNAGEZ ? VOUS EMMÉNAGEZ ?
La composition de votre foyer change...

Contactez-nous au 03 86 929 949
ou : dechets@migennois.fr

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise
1 bis rue des Ecoles - 89400 MIGENNES - www.migennois.fr

